



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-52767>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-52767**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées et existantes

Description : Le présent marché a pour objet le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et réhabilitées ainsi que celles existantes pour les besoins de la COMPA.

Identifiant de la procédure : a5c3c5cb-8df9-4790-b060-5994b93cb16a

Avis précédent : 708238-2023

Identifiant interne : 2023CTLINSANC

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 900,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 900,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Informations complémentaires : Les prestations sont les suivantes : - Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'ANC neuves ou réhabilitées et l'établissement des documents réglementaires afférents pour les installations d'ANC de moins de 20 E.H. et rejetant des eaux usées domestiques (C1), - Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'ANC neuves ou réhabilitées et l'établissement des documents réglementaires afférents pour des installations d'ANC de plus de 20 E.H., et/ou des installations recueillant des eaux usées assimilées domestiques (C2), - Le contrôle de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et l'établissement des documents réglementaires afférents (C3), - Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes, et l'établissement des documents réglementaires afférents (C4 pour les installations d'ANC de moins de 20 E.H. et rejetant des eaux usées domestiques, C5 pour les installations d'ANC de plus de 20 E.H. ou recueillant des eaux usées assimilées domestiques), - Le contrôle des installations d'ANC d'immeubles faisant l'objet d'une vente et l'établissement des documents réglementaires afférents (C6), - Des visites ponctuelles à la demande de la collectivité (signalement de nuisances, état récent à l'appui d'un avis dans le cadre d'une consultation pour autorisation d'urbanisme, contre-visite à la demande de l'utilisateur ...) (V1) L'acheteur public impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Ainsi, les offres seront impérativement déposées par voie électronique selon la procédure décrite dans le RC. Pour les marchés supérieurs à 25 000 euros HT, la signature électronique est imposée pour le candidat proposé à l'attribution. Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : budget annexe du service public d'assainissement non collectif. Forme des prix : prix unitaires. Les prix sont révisibles selon les modalités décrites au CCAP. La révision est semestrielle. En cas de demande expresse à l'acte d'engagement, possibilité de bénéficier de l'avance dans les conditions fixées aux art. R 2191-3 et suivants du CCP. Le versement de l'avance est conditionné à la constitution d'une GAPD sur la totalité de l'avance. Le taux est fixé à 20%. Caution personnelle et solidaire non autorisée. Forme juridique de l'attributaire : Dans le cas où le candidat ferait une offre sous la forme d'un groupement, la forme solidaire du groupement retenu après attribution du marché est imposée. En effet, en raison de la prestation à réaliser auprès des usagers nécessitant une continuité de service, la forme solidaire en cas de groupement est imposée. Les pièces administratives et techniques, décrites à l'article relatif aux "Documents à produire", concernant chaque membre du groupement devront être fournies. Conformément à l'article R 2142-21 du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidat individuel et de mandataire d'un ou plusieurs groupements pour le marché concerné, - en qualité de membres de plusieurs groupements. Critères de sélection des candidatures : - Conformité administrative au regard des pièces exigées à l'appui de la candidature (DC1, DC2, déclaration sur l'honneur ou équivalents), - Qualité des références, - Qualité des moyens matériels, - Qualité des moyens humains. Les factures seront payées dans le délai global de paiement fixé à 30 jours maximum dans les conditions fixées par les art. L 2192-10 et suivants du CCP. Le délai part de la date de réception de la facture sous réserve de la fourniture des éléments nécessaires à la réalisation des conditions fixées dans le marché. En cas de dépassement de ce délai, le calcul des intérêts moratoires est précisé dans le RC conformément aux dispositions des articles R 2192-31 à R 2192-36 du CCP.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0000

Titre : Contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées et existantes

Description : Le marché concerne les prestations listées dans le bordereau des prix et dont le détail est précisé section VI de la présente publicité. Conformément à l'article R 2162-4 du CCP, l'accord cadre mono attributaire est conclu avec un montant minimum annuel de 100 000 euros HT et un montant maximum annuel de 225 000 euros HT. Le présent marché prendra effet à compter du 11 avril 2024 pour une durée d'une année, reconductible tacitement 3 fois pour une même période de 1 an, à sa date anniversaire, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans. Les critères d'attribution sont les suivants : Valeur technique (pondération : 55 %) appréciée au vu de la qualité de la note méthodologique et au vu des sous-critères exposés dans le RC, et Prix des prestations (pondération : 45 %) apprécié au vu du prix total en euros TTC du détail estimatif et quantitatif représentatif des besoins de la COMPA

Identifiant interne : 2023CTLINSANC

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Ville : ANCENIS

Code postal : 44156

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Nantes Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: COMPA En Prestation Supplémentaire Eventuelle OBLIGATOIRE, le candidat devra prévoir le surcout, pour chacune des prestations citées précédemment, pour la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée. Ce surcout unitaire, si la PSE était retenue par l'acheteur public au moment de l'attribution du marché, sera commandé systématiquement avec le prix de base correspondant (selon les mêmes quantités et de façon indissociable : à savoir prix de base + surcout). Cette prestation supplémentaire éventuelle a pour objet la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée (sans serveur vocal interactif et n'aboutissant pas dans un call center) et permettra de répondre aux interrogations et demandes des usagers, notamment pour répondre à certains points d'avancement de leur dossier (informations administratives et techniques, avancement du dossier, etc.). Cette ligne téléphonique, non surtaxée, sera dédiée à la réalisation de la mission, objet du présent marché, sur le territoire de la COMPA, et devra permettre d'offrir un service de qualité avec un suivi personnalisé des usagers ; La collectivité attend une disponibilité et réactivité de la part du titulaire. Le titulaire devra communiquer dès le démarrage de la prestation le numéro de téléphone affecté.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/04/2024

Durée : 1 YEAR

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le présent marché prendra effet à compter du 11 avril 2024 pour une durée d'une année, reconductible tacitement 3 fois pour une même période de 1 an, à sa date anniversaire, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 900,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande qui donnera lieu à l'attribution d'un marché à un opérateur unique pour la durée du marché, passé en application des art. R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du CCP. En PSE OBLIGATOIRE, le candidat devra prévoir, le surcout, par prestations, pour la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée. Les modalités sont précisées au RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix 45%

Description : Pour l'analyse du critère prix, la notation sera réalisée sur 45 points selon le montant total en euros TTC du détail quantitatif estimatif représentatif des besoins de la COMPA pour une période d'un an.

Critère :

Type : Qualité

Nom : Prix des prestations 55%

Description : Pour l'analyse du critère valeur technique, l'offre sera appréciée en fonction des éléments fournis par le candidat dans la note méthodologique. L'évaluation de ce critère sera effectuée sur 55 points, selon les sous-critères suivants : **ia**™ Méthodologie générale, mobilisation et organisation des équipes en fonction des prestations à réaliser, sur 20 points, **ib**™ Qualité de l'équipe intervenante au regard des CV, de l'expérience et des formations sur 15 points, **ic**™ Moyens et organisation mis en oeuvre pour assurer le conseil et l'information aux usagers ainsi que la qualité de l'accueil et de réponse aux usagers, sur 10 points, **id**™ Moyens et organisation mis en oeuvre pour assurer la qualité des prestations tout en assurant la sécurité des intervenants et des usagers lors de la réalisation des prestations de terrain sur 5 points, **ie**™ Qualité des moyens matériels mis à disposition pour la réalisation des contrôles sur 5 points.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Néant.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé précontractuel : recours possible jusqu'à la signature du marché ; - référé contractuel : recours possible dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché au JOUE ; - recours en contestation de validité du contrat : recours dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché au JOUE. Conformément aux dispositions de l'article R 2185-2 du Code de la commande publique, ce marché a été déclaré sans suite, par Décision du Président en date du 09/04/2024, au motif de la nécessité de modifier le besoin.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Numéro d'enregistrement : 24440055200026

Adresse postale : Centre Administratif les Ursulines

Ville : ANCENIS-SAINT-GEREON

Code postal : 44156

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : assainissement@pays-ancenis.com

Téléphone : +33 0240963189

Adresse internet : <http://www.pays-ancenis.com>

Profil de l'acheteur : https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_14158_975897.html

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 17440005100010

Adresse postale : 6 allée de l'île Gloriette BP 24111

Ville : NANTES Cedex

Code postal : 44041

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 0255101002

Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c600b687-1846-496b-8366-19601911183f - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/05/2024 à 10:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/05/2024